



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La MJC du Vieux Lyon Forme Juridique : **Association loi 1901**

Adresse : **5 Place Saint Jean – 69005 LYON**

Représenté par **Lorette Vuillemard** en sa qualité de **Directrice adjointe**

Téléphone : **04 78 42 48 71** Mail : salleleoferre@mjcduvieuxlyon.com

Numéro de Siret : **31083837000024** Code APE : **9004Z**

TVA intracommunautaire **non assujetti**

ci-après désigné par le terme « **MJC du Vieux Lyon** »

D'une part.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)

Adresse : **46 cours de la République - 69100 Villeurbanne**

Représenté par **Stéphane Frioux**, en sa qualité de **Président**

Téléphone : **04 78 68 78 05**

Mail : assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr

Numéro de Siret : **256 901 406 00015** Code APE : **8411Z**

N° licences : **1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188**

ci-après désigné par le terme « **ENM** »

D'autre part.

Préambule :

Dans le cadre du partenariat entre l'ENM de Villeurbanne et la MJC du Vieux Lyon, les élèves du département chanson de l'ENM se produiront lors d'une soirée dédiée aux auteur·ice·s et compositeur·rice·s qui feront découvrir aux publics leurs différents univers.

Cette soirée fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM et permet aux élèves de se confronter à la scène ainsi qu'au milieu professionnel.

Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La MJC du Vieux Lyon s'engage à mettre à la disposition de l'ENM sa salle de spectacle située dans ses locaux au 5 place Saint Jean 69005 Lyon sur toute la durée du concert durant lequel se produiront 5 auteur·ice·s et compositeur·rice·s du département chanson à la date et horaires suivants :

Judi 11 avril 2024 de 20h30 à 22h30

Article 2 : Obligations de la MJC du Vieux Lyon

La MJC du Vieux Lyon s'engage à mettre gratuitement à la disposition de l'ENM sa salle de spectacle en état de marche ainsi que le matériel et l'équipe technique nécessaires à la bonne tenue du concert.

La MJC du Vieux Lyon s'engage à mettre à disposition des 5 artistes et des deux enseignants un catering le soir du concert.

Article 3 : Obligations de l'ENM

L'ENM s'engage à :

- respecter les consignes de sécurité de la MJC du Vieux Lyon
- à informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre des examens-concerts organisés au terme de la présente convention.

L'état de propreté de la salle, des espaces mis à disposition et de leurs abords doit être irréprochable durant toute la manifestation et lors de l'état des lieux de sortie.

Article 4 : Assurances

La MJC du Vieux Lyon certifie avoir souscrit les assurances nécessaires concernant la responsabilité civile, le bâtiment et le matériel à disposition de l'ENM pendant la période de mise à disposition.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa date de signature, pour prendre fin le 11 avril 2024 à minuit.

Article 6 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux, le 09/04/2024

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne

Le Président, Monsieur Stéphane FRIOUX



Pour la MJC du Vieux Lyon
La directrice adjointe



MJC du Vieux-Lyon
Salle Léo Ferré
5, place Saint Jean
69005 LYON
Tél : 04.78.42.48.71